

OBJET: Acquisition d'un terrain de 725m2 cadastré section AW n°s 150-151 sis à Sainte-Clotilde, appartenant à Monsieur BEGUE Antoine Théo, en vue de l'extension de la zone artisanale des Patates à Durand.

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et chers collègues,

La Commune envisage l'acquisition amiable d'un terrain de 725m2 cadastré section AW n°s 150-151 sis à Sainte-Clotilde, chemin des Tamarins, en vue de l'extension de la zone artisanale des Patates à Durand actuellement à l'étude.

Ce terrain appartient à Monsieur BEGUE Antoine Théo, lequel accepte de le céder au prix de 46 000 Francs inférieur au seuil de compétence des Services Fiscaux.

Je vous demande en conséquence Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 908 article 210 du Budget communal et financée par emprunt à contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

.....

VC - Et depuis le 29 Avril 1980.
P/Le Préfet, le Secrétaire Général
Signé: Patrice Maguier
Pour Copie Certifiée Conforme
Le Chef de Bureau délégué,
Signé Jacques Lacombe